# **Ordonnance de prévention : Boulanger**

Des conseils de prévention vous sont proposés ci-dessous, pour les principales expositions professionnelles potentielles pouvant générer des risques pour la santé (accident ou maladie), dans votre métier.

**Pour votre santé, protégez-vous !**

Protégez-vous des TMS :

* Utiliser les aides à la manutention mises à disposition

Pour éviter les accidents :

* Evacuer les déchets régulièrement
* Porter des chaussures fermées avec semelles antidérapantes
* Ranger, nettoyer régulièrement les sols
* Respecter les consignes de sécurité et les procédures d'utilisation des machines dangereuses
* Signaler à votre hiérarchie tout défaut de sécurité

Protégez-vous des ambiances thermiques inconfortables :

* Adapter son alimentation et ses apports en eau
* Utiliser les équipements de protection individuelle et les vêtements mis à disposition

Protégez-vous des poussières :

* Mettre en route le système d'aspiration lors de chaque utilisation de machine, même de courte durée
* Ne pas utiliser la soufflette pour nettoyer le poste de travail
* Utiliser un aspirateur muni d'un filtre absolu aux normes ATEX ou autre

**Consulter votre médecin du travail en cas de grossesse ou de projet de grossesse**

**Consulter régulièrement dans votre entreprise les informations et formations disponibles en santé et sécurité au travail**

**En cas d'accident, faites le 15**

Fiche Remise par :

Date : 25/04/2024